



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

*Agence sénégalaise de
Réglementation Pharmaceutique*

Le Directeur Général

00009797

N° _____ MSAS/ARP

Dakar, le

25 OCT 2024

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des responsables de Laboratoires Pharmaceutiques, que la date limite de dépôt des dossiers de demandes d'AMM de l'ex Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM) est fixée **au 08 novembre 2024**.

Au-delà de cette date, l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) ne pourra plus recevoir les dossiers de demandes d'AMM de l'ancienne DPM.

J'attache du prix au respect des dispositions de cette présente note d'information.

Aux Responsables de Laboratoires Pharmaceutiques,


**Dr Abdoune Ibnou
Abou Talib DIOUF**